

**Objet :** *RS - Prise en charge des frais de transport et d'hébergement du Club climat citoyens*

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 48

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Vincent Miquet
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
<b>Cognin</b>	Corinne Charles
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoultre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Philippe Marin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Grégory Basin à Chantal Giorda - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Franck Morat à Corinne Charles - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Philippe Vuillermet à Jean-Pierre Casazza

- conseillers excusés : 19

Stéphane Bochet - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Vincent Boulnois - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Céline Gendron - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alain Saurel - Alain Thieffenat

**GRAND CHAMBÉRY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## Conseil communautaire du 18 décembre 2025

délibération n° 230-25 C

objet **RS - Prise en charge des frais de transport et d'hébergement du Club climat citoyens**

---

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle que Grand Chambéry a adopté en décembre 2019 son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Mis en place en 2022, le Club climat citoyens contribue activement à la mise en œuvre d'actions concrètes pour le climat. Ses travaux viennent compléter les actions institutionnelles de Grand Chambéry pour la transition écologique du territoire. Elles s'inscrivent dans le cadre du 6<sup>e</sup> axe du PCAET 2020-2025.

Le Club climat citoyens réunit une quarantaine de citoyens bénévoles, impliqués dans des actions concrètes dans divers domaines (mobilité, énergie, renaturation...) dans le but de favoriser la prise de conscience de leurs pairs en faveur de la transition écologique et énergétique.

Dans le cadre de ces actions, la participation d'un membre du Club au congrès national sur l'autopartage entre particuliers les 8 et 9 décembre 2025 à Rennes permet de bénéficier d'un retour d'expérience pour poursuivre le développement de l'autopartage entre particuliers sur Grand Chambéry. Cette participation contribue également à valoriser Grand Chambéry qui a initié sur son territoire la démarche innovante du Club climat citoyens.

Madame Martine Descoursière a représenté le Club climat citoyens au congrès. Il est proposé que Grand Chambéry prenne en charge le remboursement de ses frais de déplacement (train, bus, métro...) et d'hébergement correspondants ainsi que des frais de restauration rattachés au congrès, sur présentation des justificatifs et dans la limite de 400 €.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 199-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan climat air-énergie territorial de Grand Chambéry,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : d'autoriser** la prise en charge des frais liés au déplacement de madame Martine Descoursière comme représentante du Club climat citoyens au congrès sur l'autopartage entre particuliers à Rennes les 8 et 9 décembre 2025, dans la limite de 400 €, sur présentation des justificatifs correspondants.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **230-25 C**

Objet de l'acte : RS - Prise en charge des frais de transport et d'hébergement du Club climat citoyens

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 5 - Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)

Date de l'acte : 18 décembre 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20251218-lmc1H34869H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34869H1

Date de transmission en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de réception en Préfecture : 19 décembre 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 19 décembre 2025